



Démission contrat militaire en école

Par **bmx**, le **16/04/2008** à **17:49**

Je suis en école militaire(1ere année) et j'ai lu dans le statut général des militaires que je pouvais démissionner et résilier mon contrat sous réserve de rembourser une partie des salaires perçus. Malgré le fait que ce soit dans mon droit, j'ai peur de me heurter à une opposition de ma hiérarchie. Quels sont mes droits? Quelqu'un a-t-il déjà vécu cette situation? Y a-t-il des conditions pour qu'ils acceptent ma démission?